

La Lettre du Paysan d'Isère

Lettre mensuelle

N° 7

Confédération Paysanne de l'Isère, MIN, 117 rue des Alliés, 38030 GRENOBLE Cedex 2

Tél : 04 76 09 26 05 - Courriel : cp38@wanadoo.fr

Recensement Général Agricole 2010 :

L'hécatombe se poursuit avec 30% d'agriculteurs de moins depuis 2000

La publication des résultats du Recensement Général Agricole de 2010 nous donne l'occasion de faire le point en chiffres sur la situation de l'agriculture de Rhône-Alpes. Des chiffres qui confirment une fois encore la tendance depuis 2000 : la disparition des paysans.

Restructuration et concentration se poursuivent dans un contexte de pression foncière croissante.

La surface agricole moyenne atteint 37 hectares en 2010, alors que la moyenne nationale est de 55 ha. Les cheptels moyens progressent aussi : 35 unités de gros bétail (UGB) en 2010, contre 26 en 2000. Dans un contexte de concurrence forte et de crise, le nombre d'exploitations continue à baisser, 32% en 10 ans. Ce sont 18 000 exploitations qui ont disparu en dix ans, et plus de deux sur trois en quarante ans. Tous les départements et toutes les orientations technico-économiques (OTEX) sont concernés, surtout les exploitations les moins spécialisées.

La plupart des terres libérées par ces cessations d'activité sont reprises, ce qui fait monter de 10ha la surface moyenne en 10 ans. Cependant, la SAU régionale, soumise à une pression foncière forte dans une région démographiquement dynamique, a diminué de 6 % dans le même temps. Ce phénomène n'est pas dû à la déprise agricole, les surfaces en landes et friches ayant diminué d'un tiers depuis 2000. Au total, 90 000 ha agricoles ont été perdus au profit du développement de l'urbanisation et des infrastructures de communication.

Hormis la Savoie, tous les départements sont touchés par une réduction de leur foncier agricole, mais à des degrés divers : de -3 % dans l'Ain, jusqu'à -12 % en Ardèche, dans la Loire et la Drôme.

Progression des sociétés et du fermage

Les exploitations individuelles restent largement majoritaires : 80 % du total des exploitations. Mais seul un tiers des grandes exploitations ont un statut individuel. La part des formes sociétaires continue à progresser. Les EARL (exploitation à responsabilité limitée) et les GAEC (groupement agricole en commun) représentent chacun 8 % de l'ensemble des structures. La progression des EARL se poursuit fortement : +70 %. Le nombre des GAEC reste stable.

Trois hectares sur quatre sont en location en 2010 contre deux sur trois en 2000 et moins de la moitié en 1988. La part des terres en faire-valoir direct continue à diminuer : moins de 20 % dans l'Ain et les Savoie, mais elle reste

plus importante en Ardèche (44 %) et dans la Drôme (37%). Les petites exploitations sont propriétaires de la moitié des surfaces qu'elles exploitent.

D'ici dix ans, le tiers des exploitations agricoles devrait être renouvelé.

L'âge moyen des chefs est de 51 ans, proche de la moyenne nationale. La Loire, la Haute-Savoie et le Rhône sont les départements les plus jeunes dans lesquels le renouvellement et l'installation ont été plus importants. 61 % des chefs ont entre 40 et 60 ans, 21 % moins de 40 ans, 18 % plus de 60 ans. Les femmes sont désormais un peu plus souvent à la tête des exploitations: 23 % contre 20 % en 2000.

Un poids économique croissant des moyennes et grandes exploitations

Est définie comme moyenne exploitation une ferme dont le potentiel de production, définie par la Production Brut Standard (PSB) se situe entre 25 000 € et 100 000€ et une grande exploitation au-delà de 100 000€. Les moyennes et grandes exploitations représentent 55% de l'ensemble des structures et pèsent pour une écrasante majorité du potentiel de production régional.

Près de 30 % des exploitations moyennes ont disparu depuis 2000. Seules les grandes exploitations sont en légère augmentation en nombre. Elles représentent 18 % des structures, détiennent 41 % de la SAU, 55 % des UGB et contribuent à 62 % du potentiel de production régional – la Drôme pesant toujours près du quart du potentiel agricole de la région.

On peut noter que la pluriactivité concerne un chef d'exploitation sur quatre et même davantage dans les Alpes (un sur trois en Savoie). Près de deux actifs sur trois sont chefs d'exploitation.

L'agriculture rhône-alpine emploie ainsi 74 000 actifs permanents répartis dans 39000 exploitations.

Des petites fermes sacrifiées mais encore nombreuses

17 700 entités sont considérées comme des petites fermes en Rhône-Alpes en 2010 alors qu'elles étaient 28000 en 2000. Malgré tout, elles représentent 45 % des structures régionales (36% au niveau national) et pour



SOMMAIRE :

- Recensement Général Agricole 2010
page 1

- suite page 1
- Transparence foncière : la Safer cède du terrain
page 2

- Agenda de formation automne-hiver
- Colza issu de mutagenèse
- Note du CAJ & question de l'adhérent
page 3

- page agenda & petites annonces
page 4

Brèves

Nitrates : électoratisme ?

Les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont publié dans le Journal officiel du 11 octobre un décret qui étend la surface prise en compte pour le calcul du plafond d'épandage d'azote (170 kg par hectare), en prenant comme référence la surface agricole utile (SAU) et non plus la surface potentielle d'épandage qui est plus restreinte. Cette disposition va donc relever d'environ 20 % la quantité d'azote autorisée sur les plans d'épandage.

Procès Faucheurs de Colmar

Ce vendredi 14 octobre, le tribunal de Colmar a rendu son délibéré concernant le procès des 60 faucheurs ayant arraché 70 pieds de vigne OGM à l'INRA de Colmar. Le tribunal correctionnel a condamné 6 d'entre eux, des récidivistes à 60 jours d'amende à 20€ à verser sous peine d'effectuer un séjour en prison. Les 54 autres sont condamnés à deux mois de prison avec sursis. De plus, les faucheurs, devront verser solidairement 57.000 euros à l'Inra, dont 3 000 € au titre du dommage matériel 50 000 € au titre du préjudice scientifique. Les faucheurs, qui espéraient une relaxe et revendiquent leur volonté de transformer les procès en tribunes, feront appel.

Procès perdu contre la Safer

Le procès intenté par Maurice Veyret contre la Safer a été perdu en première instance. Le juge n'a visiblement pas retenu les arguments amenés par la Confédération Paysanne de l'Isère. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à recueillir des fonds pour permettre de financer cette procédure. La Confédération Paysanne a décidé de prendre en charge intégralement les coûts restant à la charge de Maurice Veyret.

Info DDT : sécheresse

Suite aux conditions de sécheresse de ce printemps et des modifications culturales des éleveurs, un arrêté préfectoral a été pris pour assouplir les mesures agro-environnementales. A titre exceptionnel, l'absence de couverture des sols sera tolérée à l'automne 2011 lorsqu'elle sera due à la récolte d'une couverture fourragère non repoussante après une culture récoltée au printemps ou en été.

plus de 50% dans les départements de la Savoie, de l'Isère et de l'Ardèche, même si elles pèsent peu sur le potentiel économique. Elles occupent une personne au deux tiers de son temps sur une surface de 12 ha et pour une moyenne de 6 UGB.

En Isère, le nombre total d'exploitations est de 6 300 mais seulement 3000 d'entre elles dépassent le critère des 25 000€ de Production Brut Standard (PBS). Sur l'ensemble des structures agricoles iséroises, la SAU est de 38ha pour 1,2 unité de travail et une moyenne de 29 UGB. Si on rexdue les petites fermes, on monte à une moyenne de 67 ha pour 2 unité de travail et un cheptel moyen de 54 ha, en dégageant près de 100000€ de PBS par ferme.

Diversité des productions, mais des filières en crise

Les éleveurs laitiers dominent toujours en terme de potentiel économique, suivis par les viticulteurs malgré une perte de plus de 9 000 ha depuis 2010. Les élevages hors-sol occupent la troisième place en valeur et se concentrent pour 60% dans l'Ain et la Drôme.

Les productions qui progressent depuis 2000 sont les grandes cultures, les bovins viande et les ovins-caprins.

Ainsi, les productions d'ovins-caprins et de fruits placent Rhône-Alpes en seconde position des régions françaises. C'est la filière fruits, particulièrement touchée par la crise, qui enregistre le plus grand recul de potentiel agricole depuis 2000 avec 25 % de moins, même si Rhône-Alpes reste leader pour nombre de production fruitière. Les fruits à coque

ont progressé de 3 200 ha en surface depuis 2000, mais les autres surfaces en fruits ont perdu 9 000 ha.

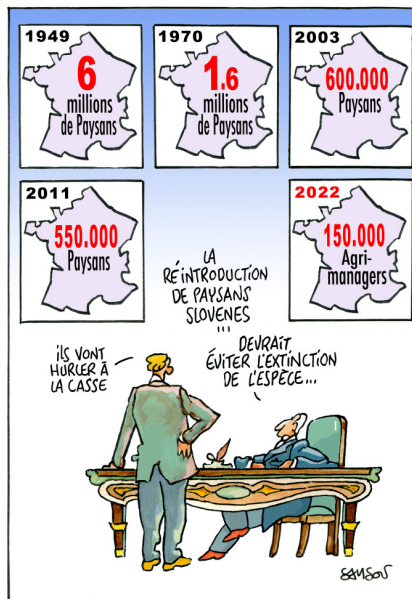
Une exploitation rhônalpine sur trois vend en circuits courts.

Profitant de bassins de consommation importants, Rhône-Alpes est la première région pour le nombre d'exploitations commercialisant leurs produits en circuits courts (vente directe ou un seul intermédiaire).

La vente directe, en progression avec plus de 10 000 exploitations la pratiquant, représente maintenant 28 % des structures.

Le nombre d'exploitations exerçant une activité de diversification ne représente que 17 % du total des exploitations. Parmi les activités de diversification, la transformation de produits à la ferme est majoritaire.

Ce recensement montre une fois encore l'hémorragie du nombre de paysans avec une perte de 2500 fermes en 10 ans pour l'Isère, les petites fermes ayant été les plus touchées par cette hécatombe.



L'agrandissement comme solution pour résister aux crises successives qui touchent toutes les productions n'est qu'une fuite en avant.

A quand également un critère qui permettra de mesurer la capacité d'alimenter les populations localement ? Il est temps de repenser les systèmes de production et de valorisation dans une perspective locale, surtout dans une région qui offre une telle diversité de production comme Rhône-Alpes.

Pour répondre à ces chiffres et inverser cette tendance de l'agrandissement des structures et la disparition des paysans, la Confédération Paysanne porte plus que jamais le projet d'installer des paysans nombreux et diversifiés dans une démarche d'agriculture paysanne.

D'après données Agreste Rhône-Alpes

Transparence foncière : la Safer cède du terrain

La Confédération Paysanne vient d'obtenir la publication des notifications notariales sur le site internet de la Safer.

Cela faisait plusieurs mois que la Confédération Paysanne Rhône-Alpes et ses départements étaient en négociation avec la Safer Rhône-Alpes pour obtenir plus de transparence concernant la publicité foncière. Cela avait déjà été obtenu dans les régions de PACA et de Lorraine. Nous avons obtenu satisfaction sur deux points :

- La publication sur le site internet de la Safer des Notifications d'Intention d'Aliéner toute les semaines, ainsi que les appels à candidatures et les opérations de rétrocessions.
- L'envoi à tous les syndicats d'une version informatique complète de ces notifications pour

communiquer rapidement avec notre réseau de référents fonciers.

Grace à ce travail, n'importe quelle personne recherchant du foncier, et en particulier les porteurs de projets peuvent accéder directement et chaque semaine à ces informations sur le site : <http://www.safer-rhone-alpes.com/dia.0.126.0.0.html>

La Confédération Paysanne reste à disposition pour plus d'informations sur le fonctionnement de ces outils.

La Confédération Paysanne se félicite de cette avancée et espère que cela profitera aux autres régions qui ne disposent pas encore de cet outil. ■

Automne-hiver : une bonne saison pour se former !

L'Addear de l'Isère va prochainement lancer son programme de formation pour l'automne-hiver 2011-2012. Dès maintenant, il est possible de s'inscrire ou de prendre quelques renseignements auprès des animateurs.

Formation collective au diagnostic Agriculture Paysanne

Dates : 14 novembre (1/2 journée) et 22 novembre (1 jour),
2 autres dates à fixer (1/2 journée et 1 jour)

Lieu : central en Isère, à définir

Programme : Se situer dans la démarche Agriculture Paysanne au travers de la réalisation d'un diagnostic individuel et échanger sur ses pratiques.

Denrière journée sur le thème Agriculture paysanne et changements climatiques, ou quelles réponses l'agriculture paysanne peut apporter dans le contexte actuel de changements climatiques.

Construire sa stratégie de recherche de foncier agricole

Dates : 21 et 28 novembre

Lieu : Charnècles

Programme : tout savoir sur les statuts du fermage, la SAFER et le contrôle des structures et construire une stratégie de recherche.

Installation collective

(sous réserve de financements VIVEA ou report sur début 2012)

Dates : 15 et 22 décembre à confirmer

Lieu : à déterminer

Programme : Travail sur la formatisation de l'objet social du projet de chaque participant pour pouvoir ensuite trouver les statuts les plus adaptés à chaque activité.

Gestion de l'Herbe: valoriser les surfaces "pauvres" (landes, pelouse sèche, sous bois)

Dates : 2 décembre (à confirmer)

Lieu: Nord Isère

Programme: Analyser collectivement les pratiques d'utilisation de ces parcelles, faire des propositions d'amélioration des calendriers de pâturage.

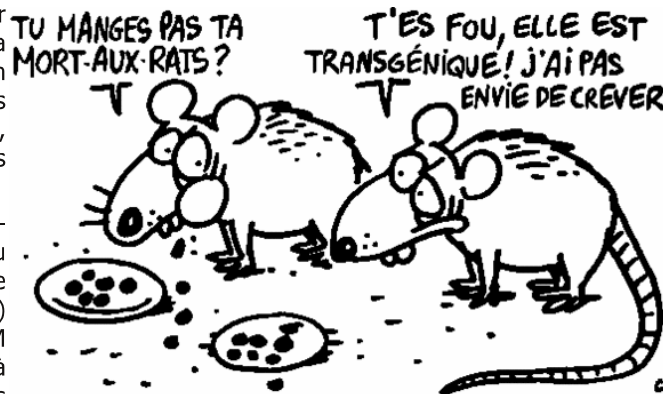
Contacts Damille Dauriac/Nicolas Champurney 09 60 03 50 14

Colza OGM issus de mutagénèse

Conséquence de la non-règlementation des techniques de mutagénèse, il est de la responsabilité de chacun de demander des éclaircissements à son fournisseur pour éviter la dissémination de ces nouveaux OGM de colza et tournesol.

Après les tournesols OGM par mutagénèse, c'est au tour des colza d'arriver sur le marché. Pour information 30% des tournesols cultivés en Rhône-Alpes cette année étaient issus de la mutagénèse, donc à ce titre bien considérés comme des OGM légalement et scientifiquement.

A chacun de prendre ses responsabilités vis-à-vis de son représentant en semences ou de sa coopérative pour demander la nature des semences de colza (et de tournesols) qui lui seront proposés puisque ces OGM mutés ne sont pas soumis à réglementation. Ces semences ne sont pas



issues de "sélection classique" comme c'est indiqué de manière mensogère sur les étiquettes. Il s'agit de la variété CLEARFIELD commercialisée par BASF pour le colza et des variétés CLEARFIELD (BASF) et EXPRESS SUN (Pionner) pour le tournesol.

Il existe un courrier type d'interpellation à envoyer à sa coopérative ou son représentant, disponible au bureau de la Conf -

04 76 09 26 05.

Note du CAJ

Le droit de construire des agriculteurs : une dérogation au droit de l'urbanisme

Le droit de construire des agriculteurs est une dérogation au droit de l'urbanisme dans les zones classées Agricoles dans les Plan Locaux d'Urbanisme (zone A), ou anciennement les Plan d'Occupation des Sols (zone NC), normalement non-constructibles.

Cette dérogation est basée sur la nécessité de résider à proximité immédiate pour les besoins de l'exploitation agricole. Or, il n'y a pas de définition légale de ce qu'est une exploitation agricole mais de l'activité agricole (art. L311-1 du Code rural) : "sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ...".

Il revient donc bien à l'agriculteur lui-même d'apporter la preuve de la nécessité de la présence sur le lieu de travail; toute la question étant d'apprécier cette nécessité. Si les

activités d'élevage sont généralement reconnues comme nécessitant une présence sur la ferme, il est par exemple encore difficile de faire reconnaître cette nécessité pour les projets de maraîchage.

La décision appartient en dernier lieu à la mairie, après avis de la DDT (généralement service instructeur de la demande). Eu égard aux abus de cette dérogation au droit de l'urbanisme, la DDT de l'Isère a beaucoup durci ses avis, généralement suivis par le Maire.

Dans la pratique, en Isère du moins, il est demandé à l'agriculteur d'apporter des éléments de preuve de l'activité agricole et de sa viabilité économique (attestation MSA, diplôme, justificatifs des surfaces exploitées, DJA, ...) pour attester de la bonne foi de l'agriculteur dans son projet.

C'est la mairie qui est l'interlocuteur et avec qui il peut être intéressant d'entrer en contact en amont du dépôt de la demande.

Question de l'adhérent

Qu'est ce que la règle des minimis ?

La Règle des minimis est imposée par l'Union Européenne pour ne pas fausser le marché de concurrence et concerne toutes les aides autres que la PAC qui peuvent être versées par l'Etat ou les collectivités territoriales à un public particulier.

Les aides qui rentrent dans cette règle des minimis sont par exemple : le crédit d'impôt pour l'Agriculture Biologique, les aides sécheresse versées par les Conseil Généraux. Toutes ces aides cumulées doivent être inférieures au plafond fixé par la Commission en matière agricole qui est de 7500 € sur 3 ans glissants.

L'agriculteur est seul responsable de la tenue de sa comptabilité pour l'application de cette règle. Les contrôles sont effectués par les services des impôts nationaux à la demande de la Commission européenne.

Les dates à retenir...

Cdoa

jeudi 27 octobre
jeudi 24 novembre

Comité Technique Safer

3 novembre

Permanences Juridiques du CAJ

22 novembre, lieu à définir
10 janvier, lieu à définir
Prise de RDV au
04 76 22 79 93

**Homéopathie à la ferme**

Des éleveurs racontent

Agnès, Vincent, François, Yveline et les autres, sont éleveurs depuis de nombreuses années. Préoccupés par le bien-être et la santé de leurs animaux, confrontés à la souffrance et à la maladie, ils s'intéressent aux médecines alternatives. Ce livre est le fruit de leur rencontre avec un vétérinaire homéopathe et une conseillère en élevage biologique...

« Homéopathie à la ferme est un livre à offrir de toute urgence à ceux qui vivent avec un ou des animaux, à la ferme ou non. S'il est riche d'enseignements sur l'usage de l'homéopathie pour les animaux d'élevage il est aussi bien plus que cela... » Jocelyne Porcher

Bon de commande pour 1 exemplaire :
chèque de 20 € à l'ordre de « Association Homéopathie à la ferme ». Faire parvenir ce bon de commande à l'adresse suivante :
BIODALG Z.A. Les Laurons La Ruche 26110 NYONS.
tél: 04 75 26 20 24 mél : biodalg@wanadoo.fr ▪

Rappel Arrêt ligne FAX

La Conf a décidé d'arrêter la ligne fax. Il n'est désormais plus possible de nous envoyer de fax à ce numéro 04 76 09 67 22.

Nous ferons l'effort de communiquer par courrier pour ceux qui n'ont pas de mail. La Lettre reste le meilleur outil pour garder le lien entre nous ▪

Transmission

ferme maraîchère (haute-Alpes) 10 ha - dont 7 000 m² de tunnels. Projet de reprise progressive, et diverses possibilités sont envisageables pour faire évoluer la ferme.

Rens. et contact www.ferme-terreazur.com - 04 92 65 18 39 - bernadette.maras@yahoo.fr

Emploi

La Charette bio, (association de producteurs qui organise des points de vente collectif et commande de paniers en ligne - <http://www.lacharettebio.fr/>) recherche de nouveau un salarié à temps partiel (25h). Rens. et contacts Martine Brun 06 80 57 61 17

Divers

Vend petite rotobèche largeur 1 m (idéal pour petit maraîchage et micro-tracteur). Bon état. 700€. Rudy Gaydou 09 51 89 75 28

Vente

Vends bélier pour reproduction. Issu de croisement de races, âge inconnu, jusqu'à présent dispensé de visite vétérinaire et de

Le Calendrier syndical

Nous rappelons que les réunions sont ouvertes à tous les adhérents et porteurs de projet de la Confédération Paysanne et de l'Addear.

Prochains Conseils d'Administration

- lundi 24 octobre à Grenoble - MIN
- lundi 28 novembre à Vourey, salle des associations ▪

Rappel Report Procès FCO : 9 novembre à 9h au TGI de Grenoble**Reclaim the fields : Assemblée en Trièves**

Reclaim the Fields est un réseau européen de jeunes paysan-ne-s, sans terre, installé-e-s ou en devenir, ainsi que des personnes qui veulent retrouver le contrôle de la production alimentaire. La vie du réseau au niveau européen, est ponctuée, de rencontres mêlant discussions de fond, questions d'organisation, partage des expériences, travaux pratiques... Du **28 octobre au 1er novembre** aura lieu la **2ème assemblée francophone de Reclaim the Fields (RtF) à Kraken**, à côté de Mens. Quatre jours pour se rencontrer, réfléchir, partager les expériences locales, renforcer le réseau, imaginer ensemble des perspectives offensives... - reclaimthefields.org/fr

Soirée débat Solidarité Paysan

L'association Chrétien dans le Monde Rural et Ecoute'Agri organisent une soirée-débat :

Quelles solidarités en agriculture ?

projection du film "**Terre d'entraide**" de Patrick Viron

Mardi 8 novembre à 20h30 à la Maison Familiale et Rurale de Chatte ▪

Séminaire : rapport Homme-Nature

L'association Rés'ogm organise un séminaire sur le rapport Homme-Nature avec des interventions en sociologie, anthropologie et ethno-écologie.

Réflexions sur notre relation à la nature en agriculture

Samedi 5 novembre, de 10h à 19h - Musée Dauphinois de Grenoble

Rens. et contact : Association Rés'OGM info04 78 42 95 37 - resogminfo@free.fr ▪

Coordination Iséroise de Résistance aux Ogm

Afin de relancer une vie statutaire et associative du collectif OGM de l'Isère, les administrateurs de la CIOGm lance une convocation pour une **Assemblée Générale** :

lundi 14 novembre, à 19h30

à La Côte Saint André, chateau Louis XI-salle aile Nord

Cette assemblée générale est ouverte à toutes les bonnes volontés, notamment pour relancer une série d'activités cet hiver sur le dossier de la mutagenèse ▪

Petites Annonces

puçage. Visible sur Domène.
Contact : Jean-Noël 06 01 99 08 65

Recherche

Cherche jusqu'à 1500 petites bottes de paille (fraction possible) pour éco-construction dans le Trièves d'ici avril 2012. 04 76 34 48 62 / 06 85 40 42 51